

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil dix-vingt, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la Commune afin de répondre aux mesures de distanciation liées au Covid., sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe GRILLOT, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Philippe PLANCHARD, M. Julien BONETTI, M. Luc PLANCHARD, M. Loïc LAUBIER, Mme DE FIGUEIREDO Christelle, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : Mme Elisabeth GATARD qui donne pouvoir à M. Cyrille MARLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter 3 points à l'ordre du jour avant de voter le procès-verbal du 26 juin 2020.

Point 8 : Participation aux frais sur l'Eclairage Public – Rue du Champ Pâteux

Point 9 : Adhésion à l'agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie et désignation d'un délégué.

Point 10 : Décision Modificative 1 au BP 2020

Les Questions diverses passent ainsi au **Point 11**

APPROBATION DU PV DU 26 JUIN 2020

M. FONTAINE souhaite qu'il soit apporté des réponses aux questions posées lors des précédents conseils.

Monsieur le Maire précise qu'elles seront apportées et notamment lors des questions diverses.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal lors de son envoi avec la convocation, vote à l'unanimité.

ASSISTANCE A LA REPARATION DU PONT DE SOURDES

L'agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie ayant été consultée pour la mission d'assistance maîtrise d'ouvrage pour la réparation du pont de Sourdes, il est nécessaire de délibérer et de signer une convention fixant le montant de la mission.

M. FONTAINE voudrait connaître le prix de cette intervention.

Monsieur le Maire répond que cela a été voté au BP 2020 et lui rappelle le prix qui est de 800 € HT correspondant à 10 h x 80 €/heure, soit 960 € TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTEME ASSAINISSEMENT

Il en est de même que pour le point précédent, délibérer et signer une convention pour cette assistance.

M. BULIN précise que c'est un état des lieux du système assainissement, qu'il faut un recul d'un an de fonctionnement pour établir ce schéma.

Mme DE FIGUEIREDO souhaite savoir si après cela va permettre d'avoir moins de calcaire.

M. le Maire lui répond que cela ne concerne que les eaux usées et non l'approvisionnement de l'eau potable.

Le Conseil vote à l'unanimité pour cette assistance.

Cette mission coûtera 3200 € HT correspondant à 40 h x 80 €/heure soit 3.840 € TTC

DCE 2020 – Travaux de voirie

Chaque année le Conseil Départemental distribue une dotation se basant sur la population, aussi

M. le Maire souhaite demander lors de la réunion qui doit avoir lieu très prochainement de retenir les frais occasionnés par les travaux de voirie sur la commune dans le cadre de la Dotation Cantonale d'Equipement 2020

Le conseil vote à l'unanimité.

CESSION DU VEHICULE DACIA DOKKER

Le véhicule DACIA DOKKER acheté par l'ancienne équipe municipale et devant servir aux Elus voire au personnel communal, n'est que très peu utilisé.

Il est proposé de revendre ce véhicule et que l'argent perçu de cette vente puisse servir à l'achat d'un matériel pour les services techniques.

Le véhicule étant estimé par le Garage DACIA de NEVERS à la somme de 13.000 €, M. le Maire est obligé de demander à son conseil, son accord pour mettre en vente ce véhicule.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité.

PRISE DE DÉCISION DES TRAVAUX SUR LE RUISSEAU DES TRAÎNES

M. le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu le vendredi 18 septembre 2020 avec les représentants du Cœur de Loire afin d'apporter plus d'informations sur le projet à Varennes-les-Narcy. Il précise également que ce projet avait déjà été accepté par l'ancien conseil municipal et qu'une convention avait été signée le 3 juillet 2019 pour l'effacement ou l'aménagement des ouvrages hydrauliques pour sa continuité écologique.

M. le Maire demande à chaque conseiller de donner son avis sur le sujet car l'inquiétude générale est la quantité d'eau du ruisseau.

Après ce tour de table, il en ressort que les pelles ne doivent pas être enlevées pour le moment, qu'il est souhaitable de les lever uniquement et voir le résultat. Bien que subventionné pour le moment à 100 % , si les subventions diminuent les années suivantes, les frais qui pourront être occasionnés pour les travaux sur ces ouvrages, ne mettront pas pour autant la Commune en difficulté financière.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité

REMBOURSEMENT DES FRAIS REELS OU FORFAITAIRES POUR LES REPAS, L'HÉBERGEMENT PAR LE PERSONNEL DANS LE CADRE DE DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES LIES A UNE MISSION, UNE FORMATION.

M. le Maire rappelle que le personnel peut au long de sa carrière, faire des formations ou être missionné pour le compte de la commune à l'extérieur de celle-ci. Aussi, les frais résultants de ces déplacements pour les repas et/ou l'hébergement peuvent être remboursés par la commune

selon un barème et des justificatifs, au personnel ayant payé d'avance les frais sans pour autant dépasser ledit barème.

Le conseil vote à l'unanimité

PARTICIPATION AUX FRAIS POUR TRAVAUX SUR ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DES CHAMPS PÂTEUX – VILLATTE

M. le Maire rappelle que le conseil a déjà voté au Budget Primitif la participation de la commune pour ces travaux, soit 4400 € TTC et qu'il doit uniquement délibérer afin que la convention entre la Commune de La Charité sur Loire et la Commune de Varennes-les-Narcy soit signée puisqu'en effet les travaux sont limitrophes aux deux communes.

ADHÉSION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE NIEVRE INGENIERIE ET DESIGNATION D'UN DELEGUE

Comme les années précédentes, le nouveau conseil municipal souhaite adhérer à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie pour son pôle Aménagement pour la somme de 20 €uros et désigne M. BULIN Serge représentant de la Commune.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2020

Afin de pouvoir afficher à l'extérieur des documents administratifs, il est demandé au conseil d'acheter des vitrines adaptées. Cependant pour cet achat, un transfert de crédit entre deux articles de la section d'investissement est nécessaire.

Aussi, il convient de transférer la somme de 1.300 € du compte 2183 (opération 169) sur l'article 2188 (opération 175).

Le conseil vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire précise qu'il s'agit de diverses informations portées à la connaissance du Conseil.

Prestation GALLAND

La réparation de l'épaveuse étant élevée pour un matériel trop ancien, il est envisagé de la remplacer mais seulement lorsque le véhicule DACCIA sera vendu. C'est pourquoi, pour cette fin d'année, l'entreprise GALLAND se chargera du nettoyage des bas-côtés sur la commune.

Marquage passage piétons à Sainte Hélène RN 151

M. le Maire indique les 4 endroits où devraient être situés les passages piétons à Sainte Hélène sur le tronçon de la RN 151 et dit qu'une demande a été faite auprès de la DIR pour autorisation.

Murs du cimetière et du presbytère

M. le Maire informe que des rendez-vous ont été pris avec deux entreprises différentes pour la rénovation de ces murs, l'un le mercredi 30 septembre et le second le vendredi 2 octobre.

Fréquentation des chauffeurs routiers au café de Sainte Hélène

M. le Maire et Mme SURELLE ont demandé à la propriétaire du café si les chauffeurs routiers venaient dans son établissement lorsqu'ils se garaient devant chez elle, ce qu'elle a confirmé.

M. FONTAINE s'interroge toujours pour la prise en charge de la réparation des accotements qui sont dégradés par les camions.

Renégociation du prêt CDC – Aménagement de Passy

Après avoir envoyé une demande de renégociation de prêt auprès de la SFIL, il a été répondu que le contrat ne stipulait pas la possibilité de renégocier le prêt.

Centre social de la Pépinière

M. Loïc LAUBIER a été désigné représentant de la Commune.

Site internet

M. le Maire rappelle qu'il a été demandé à ce qu'un site internet soit créé et pour ce faire des conseillers municipaux ont été volontaires.

Afin de pouvoir mettre en place ce site, M. le Maire a également demandé à Mme GONZALES AROCAS Céline (secrétaire du SIRP) fortement intéressée par cette création, d'y participer. Ce qu'elle a accepté.

Messieurs BONETTI, LAUBIER, MARLE et Madame GONZALES AROCAS se chargeront de cette mise en place.

Nettoyage des haies, des trottoirs par les habitants

A ce sujet, M. LAUBIER précise que des arbres se trouvant rue des traînes se mélangent avec les fils électriques et voudrait savoir si ENEDIS peut intervenir pour l'élagage des arbres.

M. le Maire posera la question à M. MASSET qui travaille chez ENEDIS et demeure dans la Commune.

Mme SURELLE demande à ce qu'un rappel soit fait sur le site internet lorsqu'il sera opérationnel pour que les habitants nettoient leurs haies qui dépassent de leur clôture, éventuellement les trottoirs.

Dans la continuité des informations, il est envisagé d'acheter pour 2021 des panneaux « attention aux enfants », mais également un devis a été demandé pour mettre aux normes la cantine scolaire.

Mme SURELLE informe qu'une réunion aura lieu le 3 octobre prochain à Rouy avec la Région au sujet des refus pour les arrêts de bus (SIRP).

Dernière information, Mme LEBEAU Nathalie habitante à Villatte, a été recrutée par l'Agglomération de Nevers pour s'occuper des dossiers d'urbanisme et notamment ceux de Varennes-les-Narcy.

M. FONTAINE souhaite connaître son rôle dans le service des instructions de dossiers d'urbanisme.

M. le Maire lui répond qu'elle les contrôle.

La séance a été levée à 20 h 20